

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 7 décembre 2022**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Etait excusée :

Sophie SIONNEAU

Secrétaire de séance : Angélique BOISSELEAU

### **• 12. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS ET LA VILLE DES HERBIERS AU TITRE DE L'ANNEE 2023 - Rapporteur : Bénédicte GARDIN**

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la Ville des Herbiers souhaitent faire usage du mécanisme juridique instauré par l'article L5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales.



Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler cette convention de prestations de services pour l'année 2023 selon les modalités suivantes :

Par la présente, la Communauté de communes intervient par le biais de prestations de services pour le compte de la Ville des Herbiers sur les missions suivantes :

- **Accueil physique et téléphonique du service urbanisme de la Ville**
- **Assistant de prévention** : mise à jour du document unique, suivi de l'accidentologie... auprès des services de la Ville
- **Gestion de l'assemblée délibérante et du service Etat civil-Elections de la Ville**
- **Gestion financière pour le compte de la Ville** : suivi budgétaire et comptable
- **Gestion immobilière** : souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo
- **Remboursement des heures supplémentaires des agents intervenant sur les évènements de la Ville ou sur les élections**
- **Projets urbains** : direction du service Projets Urbains de la Ville
- **Commande Publique, appui technique et juridique du service Commande Publique**

De son côté, la Ville des Herbiers intervient par le biais de prestations de services pour le compte de la Communauté de communes sur les missions suivantes :

- **Direction générale adjointe des services fonctionnels** : RH, finances, juridique, informatique...
- **Affaires sportives** : soutien administratif pour l'animation et le pilotage des actions en matière sportive, secrétariat...
- **Gestion des ressources humaines des services** : coordination, réalisation de la paie des agents de la Communauté de communes, gestion des carrières de tous les agents de la Communauté de communes, pilotage de la masse salariale, gestion des recrutements, de la maladie, de la retraite, de la formation professionnelle (traitement et suivi des demandes de formation) et gestion d'un comité technique commun Ville et Communauté de communes.
- **Finances** : coordination, préparation et exécution budgétaire, gestion de la dette, contrôle de gestion, analyse financière, gestion des régies.
- **Commande Publique**, appui technique et juridique du service Commande Publique
- **Coordination des services culturels et gestion technique de la programmation culturelle scolaire** : pilotage des services culturels d'intérêt communautaire, coordination des équipes et régie du son, de la lumière et du plateau lors des spectacles de la programmation culturelle scolaire
- **Montage, démontage, transport, manutention** par le service Logistique pour le compte des services transférés.
- **Accueil physique et téléphonique** des services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers au sein de l'hôtel des communes.
- **Interventions de la psychologue** pour le compte du Relais Petite Enfance : analyse de pratiques...
- **Eveil musical et interventions musicales** auprès des enfants accueillis dans le cadre du RPE





- **Coordination service Relais Petite Enfance et service Prévention Famille :**  
pilotage du service et coordination des actions menées.
- **Actions Parentalité :** interventions de la psychologue, animations de soirées échanges/débat, préparation des réunions, café parents...
- **Interventions et réparations mécaniques** du matériel et des véhicules par le garage
- **Assainissement :** contrôle des bassins tampons notamment, suivi budgétaire et comptable, contrôle de gestion...
- **Etudes de la voirie intercommunale et des aménagements des zones d'activités économiques**
- **Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la Communauté de communes du Pays des Herbiers**
- **Communication/évènementiel :** appui à certains évènements organisés sur le territoire de la Communauté de communes
- **Appui à la direction des services techniques**
- **Ménage des locaux du Centre Technique Municipal et Intercommunal**
- **Suivi des travaux et entretien du patrimoine intercommunal :** réalisation de travaux de maintenance des bâtiments, conduite d'opérations et gestion administrative et financière, suivi des bons de commande et des marchés, ménage des locaux
- **Equipements sportifs**
- **Etat civil – Gestion d'un nouvel équipement Titres sécurisés**

Les quotités de travail sont évaluées comme suit :



## PRESTATIONS DE SERVICES

	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Nouvelle situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>PRESTATION</b>		
<b>De la Communauté de communes vers la Ville des Herbiers</b>		
<b>SERVICE URBANISME</b>		
<b>Accueil physique et téléphonique du service urbanisme</b>	1 Adjoint administratif à 50%	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 50%
<b>SERVICE PREVENTION SANTE SECURITE</b>		
<b>Un assistant de prévention</b>	1 Technicien principal de 2ème classe à 40 %	1 Technicien principal de 2ème classe à <b>25 %</b>
<b>AFFAIRES GENERALES</b>		
<b>Gestion des assemblées délibérantes et du service Etat civil-Elections</b>	50 % d'un Attaché principal	<b>45 %</b> d'un Attaché principal
<b>SERVICE FINANCES</b>		
<b>Gestion financière Ville</b>	1 Rédacteur à 5 % 1 Adjoint administratif à 40 %	1 Rédacteur à 5 % 1 Adjoint administratif à 40 %
<b>Gestion immobilière Ville</b>	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)
<b>EVENEMENTIEL</b>		
<b>Remboursement des heures supplémentaires des agents communautaires intervenant sur les évènements de la Ville ou sur les élections...</b>	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement
<b>URBA</b>		
<b>Direction du service Projets Urbains de la Ville</b>		<b>25% Ingénieur</b>
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>		
Appui technique et juridique du service « commande publique »		<b>Agents du service 50%</b>





	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Nouvelle situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>PRESTATION</b>		
<b>De la Ville des Herbiers vers la Communauté de communes</b>		
<b>DIRECTION GENERALE</b>		
Direction générale adjointe et appui aux décisions	1 Attaché hors classe à 25%	1 Attaché hors classe à <b>10%</b>
<b>SERVICE ACCUEIL</b>		
Accueil physique et téléphonique des services CCPH	1 Adjoint administratif ppal 1ère classe à 65 %	1 Adjoint administratif ppal 1ère classe à 65 %
Gestion des Titres sécurisés		<b>1 Adjoint administratif à 25%</b>
<b>FRAIS GENERAUX</b>		
Frais de location, maintenance et consommables de la machine à affranchir	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.
<b>DIRECTION DES SERVICES INFORMATIONS</b>		
Systèmes d'information	<i>20 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)</i>	<i>20 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)</i>
<b>DIRECTION ADJOINTE RESSOURCES INTERNES</b>		
Analyse financière, appui technique et coordination	1 Attaché principal à 40%	1 Attaché principal à 40%
<b>SERVICE RESSOURCES HUMAINES</b>		
Pilotage masse salariale, appui technique, coordination	1 Attaché principal à 30%	1 Attaché principal à <b>25%</b>
Service ressources humaines (paie et carrière, formation professionnelle, instances consultatives)	1 Adjoint administratif ppal à 55 %	<b>Agents du service RH 25%</b>
	1 Rédacteur à 125%	
<b>SERVICE FINANCES</b>		
Contrôle de gestion, dettes	1 Adjoint administratif à 95%	1 Adjoint administratif à <b>45%</b>
Gestion financière, régie	1 Rédacteur à 10 %	1 Rédacteur à <b>60 %</b>
Préparation et exécution budgétaire	1 Attaché à 25%	1 Attaché à 25%
<b>SERVICE COMMANDE PUBLIQUE</b>		
Appui technique et juridique du service « commande publique »	1 Attaché à 25 %	1 Attaché à <b>50 %</b>
		<b>Agents du service 50%</b>
Acheteur		<b>1 rédacteur à 30 %</b>



SERVICE SPORTS - PISCINE		
Affaires sportives	1 Rédacteur à 10 % 1 Adjoint adm à 10 %	1 Redacteur à 10 % 1 Rédacteur ppal à 10 %
AFFAIRES CULTURELLES		
Gestion technique de la programmation culturelle scolaire	Coût horaire sur la base d'un état semestriel	Coût horaire sur la base d'un état semestriel
Coût des intermittents du spectacle intervenant pour les spectacles jeunes publics sur la base de factures.	-Coordination : taux horaire : 1 ingénieur : 40.65 €	-Coordination : taux horaire : 1 ingénieur : <b>36,07 €</b>
+ coût copies pour la bibliothèque	-Régie générale : taux horaire 1 technicien : 28.47 €	-Régie générale : taux horaire 1 technicien : <b>33,02 €</b>
	-Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe : 22.56 €	-Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe : <b>25,42 €</b>
	Régie lumière : taux horaire : 27.07€ 1 agent de maitrise	Régie lumière : taux horaire : <b>31,66 €</b> 1 agent de maitrise
Coordination des services culturels d'intérêt communautaire	1 Attaché à 25 %	1 Attaché à 25 %
SERVICE LOGISTIQUE		
Montage, démontage, transport, manutention	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique: 23.53€	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique: <b>22,65 €</b>
SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE		
Psychologue pour le RPE	Coût horaire sur une base estimée de 45h 1 psychologue : 46.17 €/h	Coût horaire sur une base estimée de 45h 1 psychologue : <b>44,65 €/h</b>
Eveil musical auprès du RPE	Coût horaire sur une base estimée de 33h : 1 Assistant d'enseignement: 20.50€	Coût horaire sur une base estimée de 33h : 1 Assistant d'enseignement: <b>37,27€</b>
Coordination service RPE / Prévention Famille	1 ETAPS à 10 %	1 ETAPS à <b>15%</b>
SERVICE PREVENTION FAMILLES		
Actions à la parentalité	Coût horaire sur une base estimée de 28h : 1 Psychologue : 46.17 €/h Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent	Coût horaire sur une base estimée de 28h : 1 Psychologue : <b>44,65 €/h</b> Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent
SERVICE PREVENTION ROUTIERE		
Animation en matière de prévention routière	1 Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 80 %	<b>Mutation à la CCPH</b>





<b>SERVICE COMMUNICATION EVENEMENTIEL</b>		
Communication/événementiel	1 Technicien taux horaire : 33.51 €	<b>1 Agent de maîtrise</b> taux horaire : <b>29,43€</b>
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>		
Appui à la direction des services techniques	1 DGAS à 40 %	1 DGST à 40 %
	1 Ingénieur principal à 25%	<b>Directeur Espaces Publics - 50%</b>
	1 Ingénieur bâtiment à 10%	Directeur Batiments - <b>20%</b>
Assainissement/bassins :	1 Technicien ppal de 1ère classe à 45%	1 Technicien ppal de 1ère classe à <b>25%</b>
	Service financier : -Contrôle de Gestion : 1 adjoint adm ppal de 1ère classe à 10%	Service financier : -Contrôle de Gestion : 1 adjoint adm ppal de 1ère classe à 10%
	-Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 %	-Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 %
Conduite d'opérations Batiments		1 technicien Ppal 1ère classe à <b>5%</b>
Etudes voirie intercommunale et zones d'activités économiques	1 Technicien à 20%	1 Technicien ppal 2ème classe à <b>25%</b>
<b>CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</b>		
Ménage des locaux du CTMI	1 Adjoint technique à 76%	1 Adjoint technique à 76%
Travaux et Entretien patrimoine bâti intercommunal	1 Technicien ppal à 10 %	1 Technicien ppal à 10 %
Coordination administrative et financière	1 Rédacteur ppal à 10 %	1 Rédacteur ppal à <b>20 %</b>
Assistance administrative et financière		<b>1 Rédacteur ppal 2ème classe à 30 %</b>
Entretien patrimoine	1 Agent de maîtrise ppal au taux horaire de 26.80€ Coût horaire : cadre d'emplois d'adjoint technique: 23.53€	<b>Coût horaire : 1 adjoint technique ppal de 26,45€</b>
Réparations par le garage	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 2ème classe : 23.02€	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 2ème classe : <b>23,98 €</b>
<b>ASSURANCE IMMOBILIER</b>		
Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la CCPH	1 Rédacteur ppal de 1ère classe à 20 % 1 Adjoint administratif à 10 %	1 Rédacteur ppal de 1ère classe à <b>25 %</b>

Le remboursement des frais de fonctionnement sera effectué sur la base de 2 états semestriels des frais avancés par la Ville des Herbiers ou la Communauté de communes pour l'année.



La présente convention prendra fin le 31 décembre 2023.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget principal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Administration Générale du 29 novembre 2022

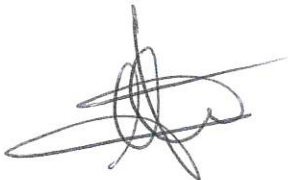
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention de prestations de services entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la Ville des Herbiers pour l'année 2023, ainsi que présenté ci-dessus,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer ladite convention ou toutes pièces relatives à sa mise en œuvre,
- imputer les recettes et dépenses afférentes sur le budget principal

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique BOISSELEAU,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



*Transmis en Préfecture le :*  
*Publié électroniquement le :*

16 DEC. 2022

16 DEC. 2022

